ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes du Québec dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1258-20120502

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 1

ORGANISATION DES TRAVAUX 2

AUDITIONS 2

Ministre déléguée aux Services sociaux 2

Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec 2

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal 3

ANNEXES

I. Ordre du jour
II. Séances de travail des 5 octobre et 30 novembre 2011 et du 20 mars 2012
III. Liste des documents déposés
IV. Rapport

Séance du vendredi 25 novembre 2011

Mandat : Auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance (Décision de la Commission le 5 octobre 2011)

Membres présents :

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président

M^me^ Gaudreault (Hull)
M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation et de logement social en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
M. Lehouillier (Lévis)
M^me^ Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M^me^ Richard (Marguerite-D'Youville) en remplacement de M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
M^me^ Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle de solidarité sociale en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M^me^ Vien (Bellechasse), ministre déléguée aux Services sociaux
M. John MacKay, président-directeur général, Société d'habitation du Québec

Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec :
- M^me^ Jenny Villeneuve, présidente
- M^me^ Célia Corriveau, coordonnatrice
- M. Frédéric Keck, coordonnateur, Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec
- M^me^ Michelle Duchesne, directrice, Dîners St-Louis

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal :
- M. Pierre Gaudreau, coordonnateur
- M^me^ Marjolaine Despars, coordonatrice adjointe

M. François Villemure, président, directeur de l'Avenue hébergement communautaire
M^me^ Manon Dubois, secrétaire, directrice des communications à la Maison du Père
M. Guy-Pierre Lévesque, administrateur, directeur de Méta d'Âme;
M. Richard Chrétien, administrateur, coordonnateur du Sac à Dos;

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 05, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

AUDITIONS

Ministre déléguée aux Services sociaux

À 9 h 08, la Commission entend l'exposé de la ministre déléguée aux Services sociaux.

S'ensuit un échange entre la Commission et les témoins.

À 11 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

À 11 h 07, la Commission entend l'exposé du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

À 12 h 07, la Commission entend l'exposé du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M. le président dépose les documents cotés CSSS-061 à CSSS-064 (annexe III).

À 13 h 06, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux *sine die*.

La secrétaire de la Commission,

Anik Laplante

Le président de la Commission,

Gerry Sklavounos

AL/cv

Québec, le 25 novembre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Auditions sur le Bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 de la ministre déléguée des Services sociaux

Le vendredi 25 novembre 2011

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

9 h 00 MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SERVICES SOCIAUX

Accompagnée de : M^me^ Dominique Vien, ministre déléguée aux Services sociaux
M. Sylvain Gagnon, sous-ministre adjoint à la direction générale des services sociaux
M. Pascal D'Astous, directeur de cabinet
M^e^ Félix Rhéaume, attaché politique

11 h 00 RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

Représenté par : M^me^ Jenny Villeneuve, présidente
M^me^ Célia Corriveau, coordonnatrice
M. Frédéric Keck, coordonnateur, Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec
M^me^ Michelle Duchesne, directrice des Dîners St-Louis

12 h 00 RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL

Représenté par : M. François Villemure, président, directeur de l'Avenue hébergement communautaire
M^me^ Manon Dubois, secrétaire, directrice des communications à la Maison du Père
M. Guy-Pierre Lévesque, administrateur, directeur de Méta d'Âme;
M. Richard Chrétien, administrateur, coordonnateur du Sac à Dos;
M. Pierre Gaudreau, coordonnateur
M^me^ Marjolaine Despars, coordonatrice adjointe

13 h 00 ***Ajournement***

AL/cv

Québec, le 24 novembre 2011

ANNEXE II

Séances de travail du 5 octobre et du 30 novembre 2011 et du 20 mars 2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 5 octobre 2011

Approuver le rapport sur les auditions des agences de la santé et des services sociaux, statuer sur le suivi du mandat sur l'itinérance et sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 5 octobre 2011

Mandat : Approuver le rapport sur les auditions des agences de la santé et des services sociaux, statuer sur le suivi du mandat sur l'itinérance et sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions

Membres présents :

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président
M. Dufour (René-Lévesque), vice-président

M^me^ Charbonneau (Mille-Îles)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ Doyer (Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, en remplacement de M^me^ Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) pour le mandat sur les agences de la santé et des services sociaux
M^me^ Gaudreault (Hull)
M. Lehouillier (Lévis)
M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation et de logement social, en remplacement de M. Traversy (Terrebonne) pour le mandat sur l'itinérance
M^me^ Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, en remplacement de M. Traversy (Terrebonne) pour le mandat sur les agences de la santé et des services sociaux
M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
M^me^ Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale et de lutte à la pauvreté, en remplacement de M^me^ Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) pour le mandat sur l'itinérance
M^me^ Vallée (Gatineau) en remplacement de M^me^ St-Amand (Trois-Rivières) pour le mandat sur l'itinérance

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

M[me] Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 21, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre les remplacements selon les différents mandats.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur les auditions des agences de la santé et des services sociaux

   M. le président rappelle que la Commission, à la suite des auditions des agences de la santé et des services sociaux de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et de la Montérégie, a décidé en séance de travail de faire un rapport sur les points saillants de celles-ci.

   M[me] Paradis présente la version préliminaire du rapport.

   Après discussion, il est convenu d'apporter certaines modifications au rapport. Il est également convenu que la version révisée de celui-ci sera transmise par courriel aux membres qui disposeront d'un délai pour y apporter d'autres modifications, s'il y a lieu.

   M. le président informe les membres de la Commission que le comité directeur a décidé que les prochaines auditions des agences de la santé et des services sociaux (Bas-Saint-Laurent, Mauricie et Centre-du-Québec, Estrie, Outaouais, Chaudière-Appalaches et Baie-James) auront lieu en août 2012.

À 14 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

2. Discussion sur les pétitions concernant le dépistage des maladies génétiques chez les nouveaux-nés (461-20110922 et 462-20110922)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) présente les pétitions qu'il a déposées à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de ces pétitions.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) propose la motion suivante :

> QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de la santé et des services sociaux se saisisse des pétitions concernant le dépistage des maladies génétiques chez les nouveaux-nés (461-20110922 et 462-20110922).

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu que M. le président transmette au ministre de la Santé et des Services sociaux une lettre lui suggérant d'inclure, dans sa réponse à ces pétitions, un état de situation sur cette problématique.

3. Mandat de suivi sur l'itinérance

M^me^ la secrétaire souligne les grandes étapes du mandat sur l'itinérance adopté en 2008. Elle rappelle la transmission à la Commission, par la ministre déléguée aux Services sociaux, du Bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, tel que le demandait une des recommandations contenues dans le rapport de la Commission.

M. le président rappelle qu'il avait déjà été question d'entendre la ministre sur son bilan et que celle-ci s'était montrée ouverte à cette idée. Il rappelle que la Commission a reçu des demandes d'auditions de la part du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

M. Nadeau présente le document de soutien qu'il a préparé et qui compare les recommandations de la Commission, le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 et le bilan de la ministre.

Une discussion s'engage.

Il est convenu que M. le président transmette une lettre à la ministre déléguée aux Services sociaux afin de lui demander de corriger l'allégation, dans son bilan, à l'effet que c'est le gouvernement qui a confié le mandat sur l'itinérance à la Commission, alors qu'il s'agissait d'un mandat adopté à l'initiative de celle-ci.

La discussion se poursuit.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) et M^me^ Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) présentent conjointement la motion suivante :

> « Que la Commission entende, en auditions publiques, la ministre déléguée aux Services sociaux, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance. »

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu de confier l'organisation du mandat au comité directeur.

À 15 h 39, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Anik Laplante

Anik Laplante

Le président de la Commission,

Gerry Sklavounos

AL/cv

Québec, le 5 octobre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Approuver le rapport sur les auditions des agences de la santé et des services sociaux,
statuer sur le suivi du mandat sur l'itinérance et
sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions

Le mercredi 5 octobre 2011

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

de 13 h 30 à 16 h

Ordre du jour

1. Rapport sur les auditions des agences de la santé et des services sociaux – 13 h 30 à 14 h 30

    a. Comité directeur élargi
    b. Prochaines auditions

2. Discussion sur les pétitions concernant le dépistage des maladies génétiques chez les nouveaux-nés (461-20110922 et 462-20110922) – 14 h 30 à 15 h

3. Mandat de suivi sur l'itinérance – 15 h à 16 h

    a. Présentation du document de soutien
    b. Adoption du mandat
    c. Modalités du mandat

Québec, le 5 octobre 2011

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 30 novembre 2011

Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 30 novembre 2011

Mandat : Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

Membres présents :

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président

M^me^ Charbonneau (Mille-Îles)
M^me^ Gaudreault (Hull)
M. Lehouillier (Lévis)
M. Lemay (Saint-Marie–Saint-Jacques) en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)
M^me^ Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M^me^ Richard (Marguerite-D'Youville) en remplacement de M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
M^me^ Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière de solidarité sociale en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)

Autre personne présente :

M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle RC-161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 10, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

ORDRE DU JOUR

1. Faire le bilan des auditions

   M. le président explique les différentes options possibles pour le suivi des auditions du 25 novembre.

   Après discussion, il est convenu de tenir une autre séance de travail en février 2012. Il est également convenu que M. Nadeau fasse un résumé de la journée d'auditions.

À 18 h 45, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux *sine die*.

La secrétaire de la Commission,

Anik Laplante

Le président de la Commission,

Gerry Sklavounos

AL/cv

Québec, le 30 novembre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

Le mercredi 30 novembre 2011

Salle RC-161

de 18 h à 19 h

Ordre du jour

1. Faire le bilan des auditions

Québec, le 29 novembre 2011

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 mars 2012

Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du RSIQ et du RAPSIM dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

QUÉBEC

Séance de travail du 20 mars 2012

Mandat : Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du RSIQ et du RAPSIM dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

Membres présents :

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président

M^me^ Charbonneau (Mille-Îles)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ Gaudreault (Hull)
M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
M^me^ Richard (Marguerite-D'Youville) en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)
M^me^ Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Turcotte (Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière de solidarité sociale en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)

Autre personne présente :

M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 20 h 08, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

1. Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du RSIQ et du RAPSIM dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance

   À la demande de M. le président, M. Nadeau présente le document résumant les auditions du 25 novembre.

Après discussion, il est convenu de :

- Transmettre à la ministre déléguée aux Services sociaux une lettre signée par le président de la Commission lui demandant la ventilation des dépenses pour l'itinérance par programme et région et de remettre à la Commission, dans un an, un deuxième rapport sur le suivi du plan d'action interministériel et l'état des travaux sur la politique en itinérance ;
- D'inclure en annexe du rapport de la Commission sur les auditions du 25 novembre 2011 le document résumant celles-ci.

À 20 h 46, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux *sine die*.

La secrétaire de la Commission,

Anik Laplante

Le président de la Commission,

Gerry Sklavounos

AL/cv

Québec, le 20 mars 2012

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Ordre du jour

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

Séances de travail

19 h 30 à 20 h : *Décider des suites à donner dans le cadre de l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010*

20 h à 20 h 45 : *Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du RSIQ et du RAPSIM dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance*

Le mardi 20 mars 2012
Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

2. Décider des suites à donner dans le cadre de l'examen du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010*:

    a. Présentation des documents de soutien par M[me] Therrien

    b. Discussion sur les suites à donner

3. Faire le bilan des auditions de la ministre déléguée aux Services sociaux, du RSIQ et du RAPSIM dans le cadre du suivi du mandat d'initiative sur l'itinérance:

    a. Présentation du document de soutien par M. Nadeau

    b. Discussion sur le bilan

3. Levée de la séance

LC/cv

Québec, le 20 mars 2012

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ministre déléguée aux services sociaux. *Bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Mai 2011. 29 p. Déposé le 25 novembre 2011. CSSS-061

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec. *Bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 : observations et commentaires du Réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ)*.25 novembre 2011. 48 p. Déposé le 25 novembre 2011. CSSS-062

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. *L'action du gouvernement du Québec en itinérance depuis 2009 : un bilan qui rappelle l'urgence d'instaure une politique en itinérance*. 25 novembre 2011. 93 p. Déposé le 25 novembre 2011. CSSS-063

Ville de Montréal. *La ville de Montréal agit résolument pour contrer l'itinérance : le gouvernement du Québec doit renforcer ses actions*. 23 novembre 2011. 12 p. Déposé le 25 novembre 2011. CSSS-064

ANNEXE IV

Rapport

Bilan du plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013

Sommaire des auditions du 25 novembre 2011

Appréciation globale du bilan des actions réalisées

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - 57 des 70 mesures prévues au plan d'action ont été effectuées ou sont en voie de l'être. C'est donc 80 % des actions prévues qui ont été amorcées en 2010-2011.
    - Le montant prévu de 14 millions de dollars pour la réalisation du plan d'action a été augmenté pour atteindre 49 millions répartis sur trois ans. L'ajout a touché surtout le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Des organismes communautaires responsables de banques alimentaires et des refuges pour hommes, pour femmes et pour Autochtones, situés surtout à Montréal, ont bénéficié aussi de cette aide.
- *Les questions et commentaires des députés pendant les auditions*
    - Comment se répartissent par programme et par région les montants engagés pour l'itinérance? Quel est « l'argent neuf » qui a été alloué à l'itinérance à la suite de la mise en œuvre du plan d'action (à la ministre)? *(La ministre déléguée s'est engagée à fournir ces informations au secrétariat de la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS).*
- *La position du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ)*
    - Le bilan manque de clarté et de précisions. On distingue difficilement les mesures percutantes des autres. L'absence de ventilation des sommes par programme et par région est déplorable.
    - Le bilan ne fournit pas les indicateurs de résultats utilisés pour conclure que 80 % des mesures du plan d'action sont réalisées ou en voie de l'être.
    - À la lecture du bilan, on croirait que la situation s'améliore alors que les organismes d'hébergement constatent une détérioration des conditions.
- *La position du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)*
    - Des mesures figurant dans le bilan n'ont pas vraiment de lien avec l'itinérance. Certaines étaient d'ailleurs réalisées avant même la publication du plan d'action.
    - Il y a un accroissement et une aggravation manifeste de l'itinérance à Montréal : achalandage sans précédent des missions chez les hommes et les femmes, itinérance persistante chez les jeunes et augmentation chez les Inuits, les Autochtones et des personnes nées hors du Canada.

Appréciation globale du plan d'action interministériel 2010-2013

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - Le plan d'action développe une vision commune de l'itinérance et donne des leviers pour agir de façon concertée et coordonnée.
    - Le plan d'action reprend la plupart des 33 recommandations du rapport de novembre 2009 sur l'itinérance de la CSSS.
- *Les questions et commentaires des députés pendant les auditions*
    - Si le plan d'action est réalisé à 80 %, pourquoi la situation de l'itinérance va-t-elle en se détériorant (à la ministre)?
    - Le plan d'action est-il adéquat en termes de cibles et de moyens (au RSIQ et au RAPSIM)?
- *La position du RSIQ*
    - Nous saluons : la mise en place de comités directeurs à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Gatineau et le budget afférent octroyé aux agences de la santé et des services sociaux (ASSS); l'approche concertée, qui inclut le milieu communautaire et la place importante donnée à la SHQ pour la réalisation du plan d'action.
    - Nous déplorons que le plan d'action se présente comme un amalgame de mesures reliées à des programmes de divers ministères mis en place dans le contexte d'autres stratégies ou politiques. La principale faiblesse du plan d'action est le manque de concertation entre les acteurs du terrain et les décideurs. Cette concertation est inexistante à l'échelle nationale C'est vrai aussi au niveau régional en dehors de Montréal, de Québec, de Gatineau et de Trois-Rivières. Le plan d'action ne concerne pas les autres régions du Québec.
    - Le manque de ressources pour contrer l'itinérance explique en partie l'augmentation de l'itinérance. En outre, le gouvernement du Québec doit intervenir auprès d'Ottawa afin d'augmenter les ressources allouées à l'itinérance.
- *La position du RAPSIM*
    - Le plan d'action constitue certes une avancée. Il faut saluer, notamment, le financement accru des ressources de première ligne, l'amélioration du « corridor » des services en santé mentale et en toxicomanie de même que l'appui à des projets de logement social avec soutien communautaire.
    - Toutefois, les moyens, souvent imprécis, sont nettement insuffisants. À ce sujet, le plan d'action est muet quant à la concertation indispensable qu'il faudrait avoir avec le gouvernement fédéral afin de profiter de son aide par l'intermédiaire de la Stratégie des partenaires de lutte contre l'itinérance (SPLI). De plus, le gouvernement du Québec doit demander à Ottawa de rétablir un financement important et récurrent pour de nouveaux logements sociaux.

- Les causes de l'accroissement de l'itinérance sont, notamment, la diminution des logements accessibles, le manque de logements sociaux, l'augmentation de la pauvreté, les sorties d'institutions, la désaffiliation sociale, la toxicomanie et la hausse du taux de chômage.

Le portrait de l'itinérance et la recherche

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
  - Les quatre coordinations intersectorielles (Montréal, Québec, Gatineau, Trois-Rivières) ont pour mandat d'élaborer un portrait des services et des collaborations existantes en matière d'itinérance en plus de déterminer des pistes d'action prioritaires. La stratégie de recherche est pilotée par un comité composé de décideurs, d'intervenants, de représentants de milieux communautaires, de chercheurs, d'experts du terrain et de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
  - La réalisation du portrait est une tâche ardue en raison des difficultés méthodologiques. L'étude ne sera pas terminée avant deux ans.
  - Le portrait est indispensable à l'établissement de l'état des lieux afin de dégager la vision à la base d'une éventuelle politique en itinérance.
  - Cinq des huit actions proposées en matière de recherche sur l'itinérance sont en cours de réalisation. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le Fonds de recherche québécois sur la société et la culture sont associés pour financer une recherche visant à documenter les enjeux autour du partage de l'espace public entre les personnes itinérantes, les autorités municipales, les commerçants et les résidents dans les villes de Montréal et de Québec. Des démarches ont été entreprises par le MSSS pour analyser le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones dans les milieux urbains de Montréal et de Val-d'Or.
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
  - Pourquoi la réalisation du portrait n'est-elle pas plus avancée (à la ministre)?
  - Que pensez-vous du portrait en cours de réalisation (au RSIQ et au RAPSIM)?
- *La position du RSIQ*
  - L'approche choisie pour établir le portrait est la bonne. La réalisation de celui-ci va permettre de clarifier les aspects de plus en plus complexes de l'itinérance.
- *La position du RAPSIM*
  - Un dénombrement effectué selon la méthode utilisée il y a quinze ans aurait, en effet, coûté cher et n'aurait probablement pas donné un résultat probant.

La cohabitation sociale et la judiciarisation

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - Pour favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens, cinq mesures ont été prévues au plan d'action. Quatre d'entre elles sont en cours de réalisation.
    - À Montréal, le projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) a été consolidé. L'EMRII offre des services intégrés et concertés entre le service de police de la Ville et le Centre de services de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, de façon à éviter la judiciarisation.
    - Le projet pilote de « procureur désigné » et « percepteur désigné » à la Cour municipale de la Ville de Montréal, qui a débuté en février 2009, offre la possibilité de retirer ou encore de régler des plaintes pour des infractions et des règlements municipaux lorsque les contrevenants en situation d'itinérance font preuve d'amélioration de leurs comportements et d'efforts de réinsertion.
    - Seront mises en place en 2011-2012 des équipes de proximité ayant pour but de faciliter la cohabitation.
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - Où en est-on avec la recommandation 2.1 du rapport de la Commission d'adopter des mesures propices à une meilleure cohabitation entre les personnes itinérantes et les autres citoyens (à la ministre)?
    - Y a-t-il des avancées en matière de réduction de la judiciarisation (à la ministre)?
- *La position du RSIQ*
    - Le modèle montréalais pour réduire la judiciarisation est intéressant. D'autres villes commencent à s'en inspirer. On se félicite du soutien gouvernemental accordé à la Clinique Droits devant. Mais, encore trop de contraventions sont données.
- *La position du RAPSIM*
    - L'Urgence psychosociale – Justice (UPS-J) est une équipe multidisciplinaire qui intervient auprès de personnes en crise dans l'espace public lors d'interventions policières afin de leur éviter des démêlés judiciaires. Elle a étendu son champ d'action au-delà du centre-ville. L'EMRII est utile pour contrer la judiciarisation et orienter les personnes en situation d'itinérance vers les services appropriés.

Le revenu

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - Pour améliorer l'accès à l'aide de dernier recours pour les personnes itinérantes, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a mis en place en 2002 des mesures qui assouplissent les règles ayant trait à la preuve de résidence des personnes itinérantes.

- *La position du RAPSIM*
    - Les actions du plan pour maintenir l'accès au chèque d'aide sociale aux personnes sans-abri et encourager le dépôt direct ont de faibles portées. Dans plusieurs centres locaux d'emploi (CLE), le personnel ne sait même pas que les sans-abri ont droit d'y recevoir leur chèque d'aide sociale. Comme les sans-abri ne font pas de déclaration de revenus, ils n'ont pas accès au crédit d'impôt pour solidarité.

Le logement

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux et du président de la SHQ*
    - Cinq des six actions ayant pour but d'améliorer l'accès au logement et de bonifier l'offre en soutien communautaire sont en cours de réalisation. Les engagements financiers de la SHQ à cet égard totalisent 44 millions de dollars non récurrents. Ce financement a permis de réserver 650 unités de logement pour une clientèle itinérante ou à risque de le devenir, soit 150 unités en 2009-2010, 300 unités en 2010-2011 et 200 unités en 2011-2012.
    - Le MSSS a alloué un financement récurrent en soutien communautaire pour Québec et Montréal.
    - John MacKay, président de la SHQ, confirme que la réduction des unités du programme AccèsLogis de 3 000 unités à 2 000 annoncée dans le dernier budget réduira de 100 les unités de logement destinées aux personnes itinérantes. En dépit de cette réduction, il estime que les besoins sont satisfaits.
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - Que pensez-vous de la déclaration du président de la SHQ selon laquelle les besoins de logement social pour les sans-abri sont comblés (au RSIQ)?
    - L'aide au soutien communautaire est-elle suffisante (au RSIQ)?
    - Le budget d'AccèsLogis pour l'itinérance est, certes, passé de 14 à 49 millions, ce qui a permis de confirmer 650 unités de nouveaux logements sociaux destinés aux personnes sans-abri. Mais le retrait du gouvernement fédéral de la sphère du logement social fait que les besoins ne sont pas comblés. Partagez-vous cet avis (au RAPSIM)?
- *La position du RSIQ*
    - Les investissements sont insuffisants pour couvrir les besoins en hébergement d'urgence à Montréal et ailleurs au Québec
    - Les projets de la SHQ ne correspondent toujours pas aux besoins exprimés par le milieu. Il y a un maillage à faire entre la SHQ et le milieu communautaire afin que les investissements effectués correspondent vraiment aux besoins locaux.
- *La position du RAPSIM*
    - Le logement social est la mesure la plus concrète du plan d'action, mais, force est de constater, que celle-ci n'a pas permis de redresser la situation à Montréal. Que la SHQ ait effectué les investissements prévus ne fait pas en sorte que les besoins

sont comblés. L'attente pour une place en logement social est de trois ans. Pour 15 demandes, il y a une place octroyée. Le gouvernement du Québec pourrait faire davantage. En outre, il pourrait solliciter activement l'aide fédérale dans ce domaine.

- La faiblesse des budgets d'AccèsLogis pour l'acquisition de maisons de chambres au centre-ville n'a permis l'achat que de deux maisons de chambres par des organismes pour être transformées en logement social ces deux dernières années.
- Le montant de 170 000 $ attribué en 2010 pour le soutien communautaire en logement social a été largement insuffisant, d'autant plus qu'il étaient accolé aux projets en voie de réalisation en 2011. Le soutien de l'ASSS de Montréal a toutefois permis d'attribuer une aide récurrente à 9 organismes. Il est déplorable, cependant, que les organismes offrant du logement social transitoire aient été exclus de ce programme de financement.

L'accessibilité et l'adaptation des services sociaux et de santé

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
  - C'est 22 des 25 actions du plan d'action pour améliorer, adapter et coordonner les services sociaux et de santé auprès des personnes itinérantes qui ont été réalisées ou qui sont en voie de l'être. En outre, en novembre 2010, une équipe mobile d'intervention a été mise sur pied à Trois-Rivières. Le déploiement des équipes de liaison spécialisées en dépendance dans les urgences hospitalières afin de réduire le phénomène des portes tournantes s'est poursuivi.
  - Au 31 mars 2011, 19 équipes de liaison étaient en activité dans 19 centres hospitaliers, et ce, dans 9 régions du Québec. De plus, une autre équipe de liaison à l'Hôpital Notre-Dame à Montréal qui dessert la clientèle de l'Hôtel-Dieu de Montréal a été mise en place.
  - Cinq mesures non prévues au plan d'action se sont ajoutées grâce à l'entente totalisant plus de 14 millions de dollars répartis sur deux ans qui a été conclue entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa dans le cadre du programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie. Cette initiative permettra d'offrir des services et un accompagnement adaptés aux personnes itinérantes.
- *La position du RAPSIM*
  - L'accès aux services sociaux et aux soins de santé a peu progressé depuis la mise en place du plan d'action. Il faut souligner, par contre, l'attention qu'apporte désormais le CSSS Lucille-Teasdale (situé dans Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont) à la problématique de l'itinérance.

La continuité des services, la sortie des institutions et l'insertion sociale

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
  - Le programme Qualification des jeunes prépare le passage à la vie autonome et assure la qualification des jeunes qui ont séjourné dans un centre jeunesse. Il est implanté dans toutes les régions du Québec. Il rejoint plus de 500 jeunes grâce

aux interventions de 50 professionnels des centres jeunesse. D'ici 2014, ce sont 320 nouvelles places qui seront ajoutées.

- Des efforts importants sont fournis pour adoucir le passage des jeunes d'un centre jeunesse à la vie active en société. De la réinsertion sociale se fait, notamment par l'Accueil Bonneau, qui a reçu 120 000 dollars en 2010 juste pour son programme de réinsertion sociale. L'équipe itinérante de Trois-Rivières et la Mission Old Brewery ont aussi eu droit à un certain soutien financier.
- Le nombre de places dans le programme en suivi intensif pour les adultes aux prises avec un trouble mental grave atteignait 2 090 en 2010-2011 et 4 127 pour le suivi d'intensité variable.
- Pour faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation scolaire et professionnelle, le ministère de l'Éducation offre des programmes d'étude visant le développement de l'employabilité dans une perspective d'intégration et de maintien au marché du travail (programmes d'étude intégration socioprofessionnelle et intégration sociale). Pour sa part, le MESS, par des programmes spécifiques, favorise l'intégration sociale et l'accession au marché du travail. Il a aussi mis en place des projets préparatoires à l'emploi.

- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
  - Que fait-on en amont pour prévenir l'itinérance, en particulier pour la sortie d'institutions. Le plan d'action n'est-il pas axé sur le travail en aval (à la ministre et au RAPSIM)?
  - Que faites-vous pour améliorer l'accès, la continuité et la complémentarité des services aux personnes en situation d'itinérance (au RSIQ)?
- *La position du RSIQ*
  - Notre travail en amont pour la prévention de l'itinérance est embryonnaire et s'effectue au niveau régional. Pour agir de façon efficace, nos efforts devraient se situer au niveau national, mais il n'existe pas de structure à cette échelle où nous pourrions être entendus.
- *La position du RAPSIM*
  - Les actions du plan d'action pour améliorer le « corridor » des services en santé mentale et en toxicomanie sont pertinentes.
  - Les institutions reconnaissent leurs responsabilités en matière de sortie d'établissement, mais, faute de moyens et directives claires, les résultats sont minces, notamment dans le cas des ex-détenus et des jeunes. Trop de jeunes sortant d'établissement finissent encore à la rue. Les places en hébergement de court et moyen termes dans les organismes communautaires sont insuffisantes. C'est le cas aussi pour les programmes de logement social et de réinsertion sociale.

La reconnaissance et le financement du réseau communautaire

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - À Montréal, des places en hébergement d'urgence pour les hommes, les femmes et les Autochtones ont été consolidées par l'ajout d'un financement récurrent. L'ASSS de Montréal assure un suivi quotidien de l'utilisation des refuges avec la collaboration du comité sur le service d'hébergement d'urgence en itinérance.
    - Les travaux avancent pour la mise en place, à Montréal, d'un centre de répit et de dégrisement sur une base permanente.
    - Comme cela a été annoncé lors du dernier budget, un soutien additionnel sera offert par le MSSS à des organismes ayant une mission de sécurité alimentaire, tels que les cuisines collectives, les soupes populaires, les banques alimentaires et les centres dépannage. Les banques alimentaires, comme Moisson Québec, recevront une aide financière de 2 millions par année pendant trois ans.
    - Il est vrai que le réseau communautaire perd de son personnel au profit du secteur public, où les conditions salariales sont meilleures. La contribution du réseau communautaire voué à l'itinérance est indispensable. C'est la raison pour laquelle sa présence est requise aux tables intersectorielles. Sa connaissance du terrain est précieuse. Il importe que les organismes communautaires de ce réseau soient mieux financés. L'aide à ceux-ci a augmenté de 66 % au cours de la dernière décennie. Elle est passée de 125 millions de dollars en 2002-2003 à 207 millions en 2009-2010. Par ailleurs, 7 milliards ont été investis par l'entremise du plan de lutte à l'exclusion sociale et à la pauvreté.
    - L'itinérance touche à différents portefeuilles ministériels : santé mentale, toxicomanie, troubles concomitants, etc. Des analyses concernant la faisabilité d'avoir un guichet unique d'aide à l'itinérance sont en cours.
    - Le soutien gouvernemental aux refuges de femmes est indéfectible. Le financement gouvernemental aux quatre principales maisons pour femmes à Montréal atteint 1,7 million de dollars. L'ASSS de Montréal va rencontrer bientôt les groupes de femmes pour faire le point. Une dizaine de places supplémentaires ont été allouées au Pavillon Patricia-Mackenzie et une douzaine de plus, à l'Association d'entraide Le Chaînon
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - De quelle manière le gouvernement entend-il assurer la sécurité alimentaire?
    - La reconnaissance des organismes communautaires et des collectifs liés à l'itinérance est importante. La recherche de fonds constitue un lourd fardeau pour ceux-ci, du fait qu'ils doivent cogner à la porte de divers ministères et organismes pour l'obtenir étant donné que l'itinérance touche à des domaines variés (toxicomanie, santé mentale, logement, etc.). Le bilan est muet sur la recommandation 7 .2 portant sur l'établissement d'un programme de financement réservé aux organismes communautaires qui interviennent en itinérance. Qu'en est-il des démarches pour établir un tel guichet unique (à la ministre)?

- Cinq organismes de Montréal ont parlé publiquement de la situation de débordement des ressources pour femmes. Que compte-t-on faire pour améliorer la situation des femmes, que ce soit la sécurité du revenu, l'accès au logement, la violence conjugale, l'offre de logements sociaux avec soutien communautaire, l'hébergement d'urgence ou la réinsertion sociale? (à la ministre)

- *La position du RSIQ*
  - Nous saluons les investissements faits à Montréal, à Québec, à Gatineau et à Trois-Rivières pour les refuges.
  - Les professionnels des organismes communautaires travaillent dans des conditions difficiles et ne gagnent qu'environ 10 $ l'heure. Il en résulte un taux élevé de roulement du personnel.
  - Les organismes communautaires développent des mesures innovatrices qui ont besoin d'être soutenues et consolidées.

- *La position du RAPSIM*
  - En septembre 2010, le MSSS accordait des sommes additionnelles et récurrentes à 8 organismes de première ligne en itinérance à Montréal. Cet investissement, toutefois, n'est pas suffisant pour faire face à la hausse inquiétante du taux d'occupation des grands refuges pour hommes. Les places supplémentaires offertes aux femmes ne couvrent que la période hivernale alors que le besoin est à annuel. Certes, les organismes communautaires reçoivent plus de financement, mais celui-ci est destiné à l'hébergement d'urgence. Très peu est destiné à la réinsertion sociale.

La formation et le soutien des intervenants

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
  - Des formations en détection des dépendances ont été développées et dispensées. Quelque 2 000 intervenants en CSSS ont reçu cette formation dans 14 régions du Québec.
  - Une formation portant sur les problèmes en santé mentale a été offerte au personnel des centres locaux d'emploi (CLE).
  - Une formation est en cours d'élaboration pour outiller les intervenants dans le soutien aux personnes ayant des troubles concomitants en santé mentale et en dépendance. Une formation sur l'itinérance et les infections transmissibles sexuellement et par le sang sera aussi disponible à l'automne 2012.
  - Le personnel des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique a été sensibilisé au fait de l'itinérance par l'École nationale de police du Québec.
  - Une recension des meilleures pratiques policières en lien avec l'itinérance et la police communautaire sera réalisée par le ministère de la Sécurité publique puis sera diffusée en 2012-2013 auprès des services policiers.

- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - Les intervenants de réseau communautaire travaillent souvent dans des conditions très difficiles. Dans cette optique, quelle suite a été donnée à recommandation 8.2 du rapport de la Commission : « Que les intervenants du réseau communautaire puissent bénéficier d'un soutien psychologique adapté »?
- *La position du RSIQ*
    - Le taux de roulement élevé du personnel du réseau communautaire fait en sorte que les intervenants qui y travaillent ont besoin d'un accès à une formation spécialisée et continue en matière d'itinérance.

La coordination de l'action

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - Des comités intersectoriels ont été mis en place tant au niveau provincial que régional pour améliorer la concertation des partenaires C'est le MSSS qui a le leadership de la mise en œuvre du plan d'action.
    - La Table interministérielle en itinérance constitue une instance québécoise qui a pour mandat de favoriser l'implantation des mesures inscrites au plan d'action.
    - Quatre coordinations intersectorielles ont été mises en place à titre de projet pilote dans les villes où l'itinérance est la plus présente, soit Montréal, Québec, Gatineau et Trois-Rivières. L'objectif est de favoriser une intervention plus intégrée en matière d'itinérance en améliorant l'accès, la continuité et la complémentarité des services. Chacune a nommé un coordonnateur en plus de mettre en place un comité directeur régional regroupant les principaux partenaires concernés.
    - Les sept autres régions ont développé des plans communautaires avec leurs tables des partenaires de façon à orienter l'action en itinérance sur leur territoire.
    - Le MESS, en collaboration avec le MAMROT, va sensibiliser les conférences régionales des élus (CRE) afin de favoriser la prise en compte de l'itinérance dans l'élaboration et la mise en œuvre des alliances pour la solidarité découlant du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'exclusion sociale.
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - Quelle a été la stratégie du gouvernement afin de regrouper les différents partenaires du plan d'action selon une approche concertée (à la ministre)?
    - Que pensez-vous des comités directeurs comme instance de coordination de l'action en itinérance (au RSIQ et au RAPSIM)?
    - Pourquoi le réseau communautaire n'a-t-il pas de siège à la table interministérielle sur l'itinérance? De quelle manière cette présence au palier national favoriserait une mise en œuvre plus efficace du plan d'action (au RSIQ)?
    - Quel est le budget annuel du RSIQ (au RSIQ)?

- Quelle est votre position quant à l'aide fédérale en itinérance (au RAPSIM)?

- *La position du RSIQ*
  - La mise en place des comités directeurs pour assurer le suivi du plan d'action sur une base régionale constitue un atout. Malheureusement, leur présence dans seulement quatre villes du Québec crée une inégalité dans la capacité d'action entre les régions. Un comité directeur peut faire un excellent travail, mais si faute de financement, il ne peut passer à l'action, cela peut avoir un effet démobilisateur pour les ministères et les organismes communautaires qui y participent.
  - La création de plus de canaux de communication et de collaboration entre les ministères et le milieu communautaire, tant aux paliers national que régional, est essentielle pour la mise en place d'actions adaptées aux besoins. Dans la situation actuelle, les acteurs de terrain, malgré leur expertise colossale, ne se sentent pas consultés ni appuyés. Ce n'est pas seulement de l'aide financière qu'ils recherchent, mais une action cohérente, concertée et ciblée selon les besoins locaux. Seule la participation du réseau communautaire aux paliers national et régional de prise de décisions peut garantir une telle aide. Or, le RSIQ, qui représente 13 regroupements régionaux et près de 300 organismes communautaires, n'a pas accès à la table interministérielle en itinérance où se prennent les grandes décisions. Au palier régional, la participation du réseau communautaire n'est possible qu'au comité directeur régional des quatre régions où une telle structure existe.
  - C'est surtout l'aspect de la concertation qui doit être amélioré dans le plan d'action. Il faut un espace où les enjeux de terrain et les réalités des groupes communautaires puissent s'exprimer sur une base régulière. Dans le cas de la réalisation du portrait sur l'itinérance, ce n'est qu'à la dernière minute que le RSIQ a été consulté. Pourtant, son apport a été déterminant pour sortir le dossier de l'impasse dans lequel il était enlisé. Si le RSIQ ne peut faire partie de la table interministérielle, il devrait à tout le moins disposer d'un lieu d'échange au palier national, où la connaissance de terrain de ses membres serait mise à profit dans le processus de décisions. C'est au niveau national que se discute le plan d'action et que s'effectue son suivi. Un arrimage entre les acteurs publics et communautaires est essentiel pour que le plan d'action apporte des solutions concrètes et efficaces à l'itinérance. Plutôt que d'être en réaction aux décisions prises en son absence, le milieu communautaire souhaite en être partie prenante.
  - Un tel mode de fonctionnement implique, cependant, que le RSIQ soit mieux financé. Son budget annuel n'est que de 32 000 $. Cela fait en sorte que le RSIQ, pour l'heure, ne dispose pas d'une équipe de travail suffisamment forte pour apporter une contribution pertinente aux ministères impliqués en même temps que d'assurer une coordination satisfaisante de ses membres.
  - La concertation est indispensable non seulement entre les ministères et le milieu communautaire, mais aussi entre Ottawa et Québec.

- *La position du RAPSIM*
    - Le Comité directeur du plan d'action interministériel a été mis en place à Montréal en novembre 2010. À ce jour, les trois rencontres du Comité qui ont eu lieu n'ont pas permis de donner une impulsion à l'approche gouvernementale interministérielle. Certains décideurs ne savent pas que leur ministère est impliqué dans la réalisation du plan d'action. L'action interministérielle doit dépasser le cumul des mesures pour endosser une vision claire et cohérente de la situation et des moyens pour y faire face.
    - Le gouvernement du Québec doit intervenir activement auprès du gouvernement fédéral afin qu'il augmente les crédits de la SPLI pour 2012-2014, de façon à consolider les différentes actions entreprises. L'aide fédérale est cruciale, en particulier dans le logement social.

La politique en itinérance

- *Le bilan de la ministre déléguée aux Services sociaux*
    - Le rapport de la Commission demandait une action urgente et la mise en place d'une action concertée dans les meilleurs délais. Le gouvernement a répondu à cette attente par la mise en place en décembre 2009 du plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Ce plan reprenait la plupart des 33 recommandations du rapport de la Commission déposé en novembre 2009.
    - Il reste encore deux ans pour la mise en place du plan d'action. Dans ce contexte, il n'est pas certain que le moment soit opportun pour procéder à l'élaboration d'une politique en itinérance. Une fois le portrait de l'itinérance réalisé, on aura en mains les outils qu'il faut pour décider de l'intérêt d'une telle politique.
    - Pour l'heure, la priorité, c'est d'intervenir de façon à réduire l'itinérance et à faire en sorte que les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être reçoivent les services de santé, de logement et d'alimentation dont elles ont besoin.
- *Les questions et commentaires des députés lors des auditions*
    - La ministre, dans sa présentation, n'a pas du tout abordé les suites qu'elle entend donner à la recommandation 9.1 du rapport de la Commission : « Que le gouvernement adopte, dans les plus brefs délais, une politique en itinérance ». Est-ce à dire que la politique en itinérance ne constitue pas une priorité pour le gouvernement tant que le plan d'action ne sera pas réalisé (à la ministre)?
    - Une politique, qui prendrait deux ans à mettre en place, donnerait-elle de meilleurs résultats pour contrer l'itinérance qu'un plan d'action interministériel basé sur des intentions fermes?
    - Selon des députés, une politique offre la vision commune qui est nécessaire à la concertation entre les partenaires. Elle assure une continuité d'un plan d'action à l'autre. Elle enverrait le signal à l'ensemble de la société, aux ministères impliqués et au gouvernement fédéral que le Québec attache une grande importance à lutte contre l'itinérance.

- *La position du RSIQ*
    - La faiblesse du bilan vient confirmer ce que nous affirmons depuis 2005, à savoir que l'élaboration d'une politique en itinérance est indispensable pour rassembler chacun des partenaires impliqués autour d'une vision commune et cohérente du travail à effectuer en amont et en aval de l'itinérance.
    - La réalisation de la politique peut très bien se faire en parallèle avec la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013. Elle est nécessaire pour garantir que la mobilisation qui a été créée autour de la lutte à l'itinérance perdure une fois le plan d'action terminé en 2013.
    - Une politique, par la vision qu'elle offre, est aussi un gage de flexibilité et d'adaptation dans la mise en œuvre du plan d'action qui l'accompagne.
- *La position du RAPSIM*
    - Il faut la mise en place, dans les plus brefs délais, d'une politique en itinérance basée sur une vision globale de l'itinérance qui tient compte, notamment, de l'action du gouvernement fédéral.
    - La plus importante des 33 recommandations du rapport de la Commission est la recommandation 9.1, qui demande au gouvernement d'adopter, dans les plus brefs délais, une politique en itinérance. Une politique, ce n'est pas de la paperasse, c'est un document gouvernemental qui offre une cohésion de l'action dans un domaine où le processus est aussi important que l'action. On le sait, le monde de l'itinérance est complexe et diversifié. De nombreux ministères et organismes gouvernementaux sont impliqués. Seule une politique basée sur une vision globale et inclusive, reposant sur des assises permanentes et accompagnée des ressources nécessaires à sa réalisation peut donner de bons résultats.

Document de soutien

Préparé par Bertrand Nadeau

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le 8 mars 2012